

Chez nous...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 60

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... • 3.50
 Le Numéro.... • 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. • 35.—
 La ligne, par insertion • 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Pourquoi nous demandons le droit de vote? — Chez nous... : E. Gd. — Le problème de la repopulation : de WITT-SCHLUMBERGER. — Variété : la femme athénienne dans l'antiquité : J. GUEYBAUD. — Celles qui travaillent : IV. Les femmes dans les professions libérales : E. Gd. — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

Pourquoi demandons-nous le droit de vote ?¹

Parce que nous travaillons, contribuant ainsi à la richesse de notre pays, et que nous ne pouvons dire notre mot dans les questions qui nous regardent directement (fermeture des magasins, heures de travail dans les usines, traitement des maîtresses d'école, etc.)

Parce que nous payons des impôts, et que nous ne pouvons pas contrôler l'emploi qui est fait de notre argent.

Parce que, mères de famille, nous élevons nos enfants et que nous ne pouvons nous prononcer sur les affaires concernant l'école.

Parce que nous désirons des réformes sociales pratiques (moins d'auberges, des habitations plus hygiéniques), et que nous ne pouvons les obtenir autrement.

Parce que nous trouvons que nous pourrions apporter un concours efficace (approvisionnements, conseils d'économie) en ces temps difficiles, et qu'on nous laisse de côté.

Parce qu'il est des questions qui intéressent surtout les femmes (protection des enfants, moralité publique) et que les hommes ne peuvent résoudre seuls.

Parce que il est injuste que, dans un pays démocratique où tous les citoyens peuvent nommer le gouvernement, seules les femmes ne puissent exercer ce droit.

Parce que, de même que dans une famille où la femme manque tout va de travers, nous trouvons que l'Etat et les communes sont actuellement chez nous un ménage de garçon !!

En Australie, où les femmes votent depuis 15 ans, il ne meurt par an que 75 enfants sur 1000 au-dessous d'un an, alors qu'il en meurt 120 en France, 178 en Allemagne, et 115 en Suisse, où les femmes ne votent pas.

En Finlande, où les femmes votent depuis 12 ans, des femmes font partie de toutes les commissions d'approvisionnement (pain, lait, sucre, etc.)

Dans les Etats Américains, où les femmes votent, les maîtresses d'école sont payées comme les maîtres d'école, lorsqu'elles font le même travail qu'eux.

En Norvège, où les femmes votent depuis 10 ans, l'ivrognerie a presque entièrement disparu, alors qu'en Suisse, près de la moitié (42 %) des crimes commis le sont sous l'influence de l'alcool, et que le cinquième (21 %) des aliénés le sont du fait de l'alcoolisme.

(¹) Pour obtenir des exemplaires de cette feuille de propagande s'adresser au Mouvement Féministe. Prix : 50 cent. le cent ; 5 fr. le mille.

Chez nous...

Un des événements importants de notre mois féministe, c'est l'élection des Conseils de prud'hommes dans le canton de Neuchâtel, élection à laquelle, pour la première fois, vont participer des femmes.

Nos lecteurs se souviennent sans doute qu'en novembre dernier le Grand Conseil neuchâtelois vota à l'unanimité moins une voix la proposition d'un membre de la Commission chargée de reviser la loi sur l'exercice des droits politiques, proposition qui reconnaissait aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans les Conseils de prud'hommes. Cette décision va trouver son application les 13 et 14 octobre prochains.

On comprendra sans peine sa grande importance. Importance d'éligibilité, puisque, comme à Zurich, des femmes vont pouvoir siéger dans ces Conseils, y représenter les intérêts de leurs professions, et s'y occuper de questions les concernant directement. Importance électorale, d'autre part, puisque, pour la première fois en Suisse, des femmes sont appelées à participer à un scrutin autre qu'à une votation d'ordre ecclésiastique. Importance féministe en dernier lieu, car nous sommes toutes intimement persuadées qu'ils ne s'agit pas seulement de revendiquer un droit, mais et surtout, lorsqu'on l'a obtenu, de le mettre en pratique avec intelligence et conscience.

Aussi le travail a-t-il été considérable dans les groupes suffragistes neuchâtelois, ces dernières semaines, cela d'autant plus que la date des élections constamment différée ne permettait pas les préparatifs de longue haleine. Il a fallu, non seulement mobiliser les électrices pour ce premier scrutin, mais encore trouver des candidates qualifiées et capables à présenter sur les listes tant patronales qu'ouvrières de chaque groupe. A Neuchâtel-Ville, grâce aux efforts de la section du Suffrage de l'Union Féministe, présidée par M^{lle} R. Rigaud, 3 candidates patronnes et 3 candidates ouvrières sont portées pour le groupe V (Arts libéraux et professions diverses), soit, d'une part, des maîtresses de pension et de maison et, d'autre part, 2 employées de bureau et une cuisinière. Le fait que la plupart des membres de l'Union Féministe sont classées dans ces catégories de professions assure un contingent important d'électrices. Mais les recherches sont beaucoup plus difficiles en ce qui concerne les groupes I et II (Alimentation et Vêtements), surtout chez les employées d'hôtel. On compte beaucoup sur la conférence donnée le 3 octobre par

le président des Conseils de Prud'hommes, très connu et très sympathique au mouvement féministe en pareille matière, pour décider les femmes de ces professions, soit à se laisser porter comme candidates, soit à user largement de leur nouveau droit d'électrices. Le groupe III (Habitation), comprenant fort peu de professions féminines, a dû être laissé de côté, et quant au groupe IV (Horlogerie et Mécanique), les syndicats ouvriers se sont chargés de présenter 3 candidates sur 10. On peut se rendre compte du nombre de démarches, de lettres, de négociations, qu'ont nécessité ces simples résultats! — Enfin, deux femmes ont été appelées, ce qui n'est encore arrivé à aucune femme en Suisse, à faire partie du Bureau électoral: M^{lle} Tribolet, présentée par l'Union Féministe, et mieux encore, notre collaboratrice, M^{lle} Emma Porret, présidente de l'Union Féministe, appelée officiellement à ce poste par le Conseil Communal. Nous lui présentons ici nos plus chaudes félicitations, et estimons qu'il y a dans cette innovation un notoire signe des temps.

A la Chaux-de-Fonds, le travail a été intense aussi. Le 13 septembre, les journaux annonçaient, avec la date de l'élection, que le délai de présentation des candidats était fixé au 24 de ce même mois. Onze jours pour accomplir toutes ces démarches, souvent difficiles, souvent aussi accueillies avec une sympathie qui surprit les membres du vaillant groupe suffragiste, qui avaient assumé cette tâche. Le fait que les syndicats ouvriers, fidèles au programme féministe du parti socialiste, portèrent tous des femmes sur leurs listes fut d'un grand secours, en permettant de concentrer les efforts des féministes sur les listes patronales. De la sorte, une liste de 13 noms put être présentée en temps voulu, dont 1 fabricante d'aiguilles, 1 lingère, 1 couturière, 1 modiste, 1 corsetière, 1 coiffeuse, et trois maîtresses de maison. Une demande a été adressée aux autorités de rappeler aux femmes par voie d'avis officiel leur droit de participer à ces élections, et le groupe compte encore faire passer des articles et des communiqués dans le même sens à la presse, et mobiliser ses membres par circulaire individuelle.

Les élections aux Conseils de prud'hommes s'annoncent donc, nous semble-t-il, de la manière la plus favorable. Nous en attendons le résultat avec impatience, non seulement pour les femmes du canton de Neuchâtel, mais aussi pour tout ce que cette première participation des femmes à la vie publique nous présage en Suisse.

Pourquoi faut-il, malheureusement, qu'à côté de ces nouvelles réjouissantes, nous ayons un échec à enregistrer? Les détails nous manquent encore sur cette défaite du suffrage féminin dans la loi communale bernoise, mais nous pouvons supposer que l'égoïsme et l'incurie de la majorité des députés ont fait bloc contre les velléités progressistes de quelques-uns. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro, mais nous tenons à affirmer dès maintenant la vérité de cette pensée de G. Tyrrel « que la route du succès est pavée d'insuccès ». Un échec, lorsqu'on sait que l'on a fait tout ce qui était humainement possible pour réussir, vaut mieux qu'un don octroyé sans que personne ait songé à le demander.

A Bâle, M. Welte, député, a annoncé son intention de reprendre sa motion concernant les droits politiques des femmes, qui sombra l'an dernier. A Genève, enfin, nous attendons que la Commission du Grand Conseil veuille bien se réunir pour examiner le projet de M. Guillermin, mais tant d'autres questions, plus importantes à leur avis, préoccupent ces messieurs! Et la période des élections au Conseil National où nous allons entrer ne contribuera pas à leur donner le loisir de songer à leurs concitoyennes, qui comptent, quand il s'agit de chiffrer leur nombre pour obtenir

un siège de plus à Berne, mais dont les justes demandes ne pèsent guère dans leurs soucis actuels.

E. Gd.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Berne les bonnes feuilles du prochain numéro de la *Bürgerin*, dont nous extrayons rapidement les renseignements suivants.

Les débats au Grand Conseil concernant les droits de la femme ont commencé au sujet de l'éligibilité des femmes dans les Conseils de tutelle, éligibilité déjà repoussée en octobre dernier, mais à une si petite majorité que, de l'avis de plusieurs députés, on avait maintenant de sérieuses chances de succès. Hélas! malgré le remarquable exposé de motifs de M. Koch (radical), que soutinrent MM. Munch, Brand et Mühletaler, il suffit d'une aimable facétie jetée dans l'auditoire par M. Seiler, demandant avec effroi si vraiment dans le canton de Berne les hommes seraient placés ainsi sous la pantoufle de leur femme! pour coaliser tous ces messieurs contre cette proposition inquiétante, et l'éligibilité des femmes aux Conseils de tutelle fut repoussée par 56 voix contre 35. Ce succès encouragea les antiféministes à en remporter un autre, bien facile. Le président de la Commission, à laquelle avait été remise la pétition signée par 8771 hommes et femmes appuyant le suffrage féminin en matière municipale, proposa tout simplement au Grand Conseil de l'écarter, et trouva naturellement un accueil empressé parmi ceux dont cette réforme gênait l'égoïsme et l'omnipotence familiale. Un des grands arguments avancés fut que le nombre de femmes désirant le suffrage était vraiment trop minime pour que l'on pût bouleverser pour elles lois et coutumes, et l'esprit dénigrant et ironique des orateurs broda à l'infini sur ce thème d'une nouveauté sensationnelle. Finalement, le vote municipal des femmes fut écarté définitivement en second débat à une forte majorité.

Il faut être avant tout fidèle dans les petites choses, ne pas négliger les menus devoirs quotidiens, qui peuvent paraître d'ordre secondaire, mais que la solidarité familiale et sociale nous impose.

Le fait de nous occuper de la chose publique ne nous libère pas de ces devoirs, au contraire, car nous devons travailler par l'exemple aussi. D'ailleurs celle qui n'est pas fidèle dans les petites choses, souvent plus difficiles, n'en saurait accomplir de grandes.

Marguerite GOBAT.

Le Problème de la Repopulation

Bien que cette question ne se pose pas en Suisse avec autant d'acuité que dans les pays belligérants, nous estimons utile pour des féministes d'avoir la claire vision de théories si souvent passionnément discutées à son égard. Aussi, sommes-nous heureuses de pouvoir mettre ici sous les yeux de nos lectrices un article sur ce sujet délicat, procédant à la fois d'une haute inspiration morale comme d'une compréhension exacte de la réalité, dû à la plume de Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, et que nous reproduisons d'après Jus Suffragii. Cet article d'ailleurs, nous écrit à ce propos Mme de Witt, est en quelque sorte l'esquisse d'une brochure à paraître plus tard, et qui traitera ce sujet de manière plus approfondie que dans le cadre forcément restreint d'un journal. (Réd.).

L'un des problèmes que l'horrible fléau de la guerre a rendu le plus immédiat par sa destruction d'êtres humains est celui de la dépopulation.

Il faut bien reconnaître que ce problème de la repopulation est profondément complexe et délicat. S'il est un problème national, il concerne aussi tout particulièrement les femmes, et on a eu souvent le tort de vouloir le trancher d'une façon trop sim-